

REF. 10-B - ATELIER "Méthodes"

INSCRIVEZ-VOUS ICI

> Date & Lieu

Judi 10 octobre 2019
de 8h30 à 10h30, à **Lyon**
L'Embarcadère, quai de Saône
REF. 10-B

> Public

Experts immobiliers, experts fonciers, experts judiciaires, notaires, clerks, géomètres-experts, avocats spécialisés, cadres des collectivités locales et territoriales, directeurs immobiliers, investisseurs et gestionnaires immobiliers, administrateurs de biens...

> Prérequis

Professionnels en activité.

> Intervenant

Pierre NASOT, Expert foncier et agricole, membre CNEFAF.

> Suivi pédagogique

Journée de perfectionnement sans évaluation.

- Questionnaire d'attente avant la formation, afin de permettre l'adaptation de l'intervention.
- Questionnaire de satisfaction.
- Questionnaire post-formation de suivi des acquis, en ligne, quelques semaines après la formation.

> Autres références (liens)

08h30	10-A	10-B	10-C
10h45	10-D	10-E	10-F
14H00	10-G	10-H	10-I
16H15	10-J	10-K	10-L
08H30	11-A	11-B	11-C
10h45	11-D	11-E	11-F
14H00	11-G	11-H	11-I
16H15	11-J	11-K	11-L

> Contexte

Comment apprécier l'impact sur la valeur du droit rural (étude technique calcul de préjudice, indemnités d'exploitation...), des techniques agricoles (élevage, viticulture, grandes cultures...), de l'environnement (pollution, étude d'impact), du zonage, du type d'activité ou encore du changement d'affectation ?

> Objectif(s)

Maîtriser les particularismes de l'expertise en matière agricole.

> Plan d'intervention

- Méthode de la valeur de l'entreprise agricole VEA
 - la valeur substantielle (somme des immobilisations corporelles et financières)
 - et la valeur de rendement (capitalisation de l'EBEC) ; ...

Tous les ateliers prévoient un temps d'échanges avec l'intervenant à la fin de l'atelier.

> Renseignements

EN CLIQUANT ICI

Votre interlocutrice : Alexandra - 04 72 49 79 11 - alexandra@groupe-edilax.com
Cert. AFNOR n° 2017/75773.01 pour les formations courtes
Habilitations CSN & CNB, nous consulter.
Conditions générales de ventes accessibles sur www.mei.fr